

**RENCONTRE-DEBAT DU COMITE 21**

**Dominique VOYNET**  
**Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**

**"Bilan de l'action du MATE :  
aménagement du territoire, environnement, rôle international de la France"**

**28 juin 2001**

**Introduction FRANCOIS GOURDON, Président du Comité 21**

Madame la Ministre, mesdames, messieurs, bonjour. Madame la Ministre, je suis très heureux d'avoir l'honneur de vous accueillir pour la troisième fois au Comité 21. Nous avons, chaque fois, une participation record qui prouve le vif intérêt de tous les adhérents à venir vous écouter.

Si vous le permettez je voudrais faire un petit bilan de l'action menée avec votre ministère. Je salue Pierre Radanne, Président de l'ADEME, ici présent. Nous avons travaillé plusieurs années ensemble de façon très constructive. Je voudrais justement reprendre ce qui a été fait, et notamment insister sur 1999, avec deux opérations qui ont marqué l'action du Comité 21.

Vous vous rappelez que nous avons organisé, en octobre 1999, la Charte des entreprises publiques pour le développement durable, signée avec huit grandes entreprises publiques. Vous aviez souligné, dans votre discours de clôture, qu'il n'y avait pas eu de précédent à une rencontre entre les Présidents des huit grandes entreprises et un ou une ministre de l'Environnement. Nous sommes heureux d'avoir impulsé cette rencontre avec vous.

Le deuxième point important, en 1999, était la consultation des PME et TPE, en étroite collaboration avec Jacques Archimbaud. Nous avons rencontré plus de cent dirigeants sur des secteurs d'activité dont l'émergence a été portée par le développement durable. Ces six mois de consultation ont permis d'identifier des besoins en termes d'impulsion publique, d'accès au capital, de formation et d'aide à l'exportation. Votre ministère, par les nombreux dispositifs d'aide ou d'appui aux énergies renouvelables ou par l'impulsion donnée à la réforme du Code des marchés publics ou au "verdissement" de l'administration, a, depuis, apporté des réponses aux attentes de ces dirigeants de PME et TPE.

Je voudrais vous rappeler la mise en place cette année du programme "*Entreprises 21*" dont votre ministère est membre du groupe de pilotage. Celui-ci vise à identifier les bonnes pratiques de développement durable des entreprises, en particulier de préconiser les rapports développement durable et pratiques de concertation. Autre objectif : appuyer les secteurs économiques émergents du développement durable, notamment sur plusieurs points : la HQE, le commerce équitable, l'agriculture "bio" et la concertation.

J'espère que votre ministère nous aidera à intensifier ce travail fondamental si nous voulons créer un rapprochement entre l'offre et la demande.

Je voudrais également vous confirmer que nous avons continué notre action vers les collectivités, notamment avec l'édition du guide "*Territoires et Développement Durable*". Ce guide est complété par un site Internet où nous relayons les démarches intégrées socialement responsables des collectivités pour essayer de les capitaliser.

Enfin, le dernier point sur lequel je voulais insister est "Rio + 10" dont nous participons activement à la préparation. Début 2002, nous ferons plusieurs éditions bilingues sur le développement durable. Je dois dire également que nous avons une action forte sur la Méditerranée, et vous connaissez bien l'action de Serge Antoine. Il était évident que le Comité 21 se devait d'avoir un axe de développement sur la Méditerranée. Nous avons notamment aidé le

Maroc à mettre en place et à développer un Comité 21 qui fonctionne. Nous avons indirectement participé au Comité 21 en Algérie et nous sommes invités, les 6 et 7 octobre, à une réunion avec l'ensemble des ONG africaines pour la préparation de "Rio + 10".

Nous souhaitons vraiment travailler avec votre ministère à cette préparation.

Je voudrais, puisque nous sommes en train de concrétiser avec votre ministère une convention pluriannuelle, insister à nouveau -et toutes les associations ici présentes seront d'accord avec moi- sur la quasi-schizophrénie de gestion d'une association, entre des dépenses qui sont de plus en plus importantes avec les expertises, le nombre de personnes et un nombre de programmes important, et en même temps l'irrégularité des subventions. Ce que vous avez concrétisé par la mise en place, avec beaucoup d'associations, de la convention pluriannuelle est pour nous particulièrement important.

Je vous passe la parole et je pense que nos participants auront également de nombreuses questions, madame la Ministre.

### **Exposé de Dominique VOYNET**

Je vous remercie de votre invitation. Vous me donnez l'occasion et le plaisir de présenter, devant un auditoire que je sais particulièrement averti et attentif, une sorte de bilan du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. J'ai résisté jusqu'à présent à la tentation de le faire. Il est vrai qu'il est difficile de répondre en une minute trente à un journaliste qui vous demande : "*Quelle est la mesure dont vous êtes la plus fière ?*", en faisant l'impasse sur tout le reste. Le jeu des questions et réponses va nous permettre de dessiner de façon un peu plus précise ce que pourrait être ce bilan.

Dans quelques jours, je vais donc quitter le gouvernement pour prendre d'autres responsabilités. Je vais tenter de faire ce bilan, mais c'est un exercice très difficile. J'ai été très impliquée dans ces fonctions ministérielles, et cela ne porte pas forcément à avoir un regard objectif sur ce qui s'est passé. Nous sommes naturellement conduits à accorder beaucoup de prix à ce qu'on a gagné au terme de batailles souvent difficiles, mais il est normal que ceux qui jugent les résultats le fassent en fonction de leurs attentes et non pas de la difficulté rencontrée pour atteindre ce résultat. C'est la première difficulté.

La seconde est que les actions entreprises et les décisions prises ne portent pas toujours leurs fruits immédiatement et qu'il faut du temps pour que ce qui a été engagé produise son effet.

Je m'étais fixé en arrivant au ministère trois grands objectifs :

- infléchir, dans les faits, les politiques publiques de l'environnement et de l'aménagement du territoire,

- créer les conditions pour que l'action entreprise se prolonge au-delà de ma durée de vie au ministère,

- faire entendre, j'y reviendrai évidemment avec la prudence nécessaire dans cette assemblée-ci, la voix des Verts dans le gouvernement de la majorité plurielle, sur des sujets qui ne relèvent pas forcément directement de mes attributions ministérielles.

Sans donner dans l'autosatisfaction, j'ai le sentiment d'avoir réalisé, en partie, ces objectifs.

Je commencerai par la politique de la nature. On m'a souvent fait le reproche d'avoir négligé ce qui constituerait la vocation unique de la ministre de l'Environnement, en tout cas aux yeux de ceux qui veulent identifier écologie et protection de la nature.

Les grands dossiers environnementaux ont bien progressé en quatre ans. Vous le savez, l'une des principales politiques de protection de la nature en France, et dans le reste de l'Union européenne, est la mise en œuvre de la directive Natura 2000. La situation en 1997 était simple : le gouvernement Juppé avait bloqué toute mise en œuvre de cette politique, les sites n'avaient pas

été identifiés, la concertation avait été interrompue et aucune démarche auprès de la Commission européenne n'avait été entreprise. Il m'a fallu relancer très vite toute cette politique. Les préfets ont conduit la concertation sur le terrain.

A ce jour, environ 1 200 sites Natura 2000 ont été notifiés à la Commission européenne, représentant environ 5 % du territoire. La récente décision du Conseil d'État ne nous fera pas revenir en arrière. Elle témoigne, à sa façon, du retard qui avait été pris et des difficultés à le surmonter. Après beaucoup de discussions et de bagarres, j'ai obtenu que nous transposions, enfin, la directive Natura 2000 dans notre droit français par voie d'ordonnance. C'est désormais chose faite. J'ai mis en place les moyens permettant de financer cette politique en créant le Fonds de gestion des milieux naturels, dont je précise qu'il est doté chaque année.

Nous avons engagé la deuxième phase de restauration de la Loire en débloquant 800 millions de francs de crédits. Il me suffira de rappeler devant vous l'abandon du projet de barrage de Chambonchard. La réorientation du programme en profondeur a été obtenue. Cette politique est devenue une véritable politique environnementale de restauration du plus grand fleuve français. Un programme de même ampleur a été engagé sur le Rhône.

Comment ne pas parler de la chasse ? Ce dossier nous aura pris un temps et une énergie considérables, disproportionnés avec l'importance réelle de ce sujet dans les politiques environnementales. Au bout du compte, le compromis que représente la loi du 27 juillet 2000 ne me paraît pas infamant. Cette loi n'aura, bien sûr, pas réglé tous les problèmes comme par enchantement, mais elle fixe un cadre qui permettra progressivement un exercice plus raisonnable de la chasse dans notre pays. Le lobby des chasseurs est l'un des plus puissants et des mieux organisés, et représenté au Parlement, à l'Assemblée nationale comme au Sénat.

Dans ces conditions, je considère que ce n'est pas rien d'avoir obtenu une loi qui soit conforme à la directive communautaire sur la protection des oiseaux migrateurs, qui reconnaisse, à ceux qui sont opposés à la chasse, le droit d'en interdire la pratique sur les terrains dont ils sont propriétaires ; une loi qui retire aux fédérations de chasseurs tout pouvoir de police pour le confier exclusivement à des fonctionnaires placés sous la responsabilité de l'État ; une loi qui aura au total réduit les périodes d'ouverture de la chasse d'environ trois mois par an ; une loi qui aura clarifié le financement des fédérations de chasse en mettant fin aux transferts financiers entre l'État et les fédérations.

Je voudrais dire ensuite quelques mots du travail considérable qui a été fait dans le domaine de la politique du traitement des déchets ménagers. J'ai redéfini, dès mon arrivée, les priorités du gouvernement dans ce domaine :

- réduction de la production de déchets,
- priorité au recyclage et à la valorisation,
- mise aux normes des incinérateurs.

Sur cette base, la révision des plans départementaux d'élimination des déchets a été engagée dans l'ensemble des départements de France. Elle est déjà achevée dans une bonne partie d'entre eux. Quatre ans plus tard, les résultats sont là, déjà :

- 40 millions de Français trient leurs déchets, soit quatre fois plus qu'en 1997,
- les émissions de dioxine émises par les incinérateurs ont été réduites de 60 %.

J'ai vu, dans les bilans qui sont dressés de mon activité, qu'on l'on parlait beaucoup de la pollution de l'air. Je dois vous dire que je suis effarée par ce que je lis. Les médias parlent de la "pastille verte" ou des mesures de circulation alternée, qui ne sont, pourtant, que des mesures symboliques ou secondaires. Le problème est de traiter la pollution de fond. C'est à cela que nous avons travaillé, par exemple en fixant au plan communautaire des limites d'émission pour les automobiles. Cela aura permis une réduction du tiers des pollutions émises par les véhicules neufs commercialisés à partir de l'an 2000.

La teneur en plomb de l'air dans les villes a diminué de 30 à 70 %, selon les cas, au cours des quatre dernières années. Nous avons doté le pays d'un réseau de surveillance et d'alerte qui couvre maintenant de façon sérieuse l'ensemble des villes françaises. A mes yeux, c'est cela qui a de l'importance et non le fait d'interdire trois ou quatre fois par an aux véhicules dotés d'une plaque minéralogique paire ou impaire la circulation en ville.

La politique énergétique est également un enjeu majeur. Je reconnais bien volontiers ne pas avoir bouleversé la politique énergétique de la France mais nous avons commencé à l'infléchir. Nos partenaires ont admis que nos sources d'approvisionnement énergétique devaient être diversifiées, que les énergies renouvelables devaient être encouragées et qu'il fallait relancer la politique de maîtrise de l'énergie.

Dès 1998, l'ADEME -qui avait été mise doublement à genou par le gouvernement précédent : politiquement par indifférence, et financièrement- a été dotée de moyens significatifs pour conduire cette politique. Il faudra du temps pour que cela porte ses fruits. Il est plus rapide de détruire des équipes que de les reconstituer, mais le mouvement a été engagé et sérieusement engagé.

C'est sous la présidence française qu'a été adoptée la directive communautaire sur les énergies renouvelables. L'arrêté fixant le prix de rachat du kilowatt/heure électrique produit en recourant à l'énergie éolienne a enfin été signé. Il fixe ce prix à un niveau incitatif au développement des éoliennes. Les autres arrêtés suivront rapidement.

Un programme national de lutte contre le changement climatique a été adopté, renforcé par le programme d'amélioration de l'efficacité énergétique. Un premier bilan a pu en être tiré. Il montre que le principal trou dans le dispositif est la TGAP sur les consommations d'énergie. Pour le reste, les choses ne sont pas si mal engagées. Je ne considère pas que le dossier de la TGAP sur l'énergie doive être enterré, bien au contraire. Le Parlement a adopté un régime de taxation des consommations intermédiaires d'énergie l'an passé. La décision prise par le Conseil constitutionnel nous oblige à proposer un nouveau dispositif.

Dans le domaine du nucléaire, je crois que nous avons commencé à fragiliser le dogme sur lequel vivait toute la classe politique française. Les conditions du transport des déchets nucléaires ont été notablement améliorées depuis 1997. La cotutelle effective sur la sûreté nucléaire a permis un contrôle plus strict de ces activités. Les experts, auxquels le gouvernement fait appel pour prendre des décisions dans ce domaine, vont enfin quitter le CEA pour travailler dans un Établissement public indépendant, traitant à la fois des questions de sûreté et de radioprotection.

Nous avons réussi à entrouvrir des portes. Le rapport Charpin-Dessus-Pelat établit clairement, sous la plume d'experts d'horizons différents, que le nucléaire n'apporte aucun avantage économique évident à notre pays et que le retraitement des combustibles nucléaires est une activité économiquement non rentable et écologiquement contestable.

Si le Premier ministre n'a pas jugé opportun, pour le moment, d'y donner suite, ce rapport a été une sorte de signal dans le petit monde qui suit les questions du nucléaire. Il trouve son prolongement dans le récent rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, présenté par Christian Bataille qui s'attaque à son tour au retraitement.

Le Conseil des ministres a adopté le 27 juin 2001, sur ma proposition, le projet de loi sur l'eau. Cette grande loi fera progresser la cause de la démocratie dans la gestion d'un service public aussi important et elle permettra de rééquilibrer les relations entre les communes et les sociétés distributrices d'eau ainsi qu'une meilleure application du principe "pollueur-payeur" dans le domaine de l'eau.

Les écologistes disent depuis longtemps que de la qualité de l'environnement dépend notre santé. Pour autant, cela n'avait jamais été pris en compte dans les politiques publiques. Nous avons

beaucoup travaillé -et je crois bien travailler- pour faire aboutir un texte de loi créant une Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement.

Depuis 1997, nous sommes passés d'une situation dans laquelle seuls les écologistes dénonçaient des OGM et leur utilisation dans l'agriculture notamment, à un moratoire de fait dans l'ensemble de l'Union européenne. L'action de terrain, pour s'opposer à la diffusion des OGM dans notre environnement, a été importante. Celle que j'ai menée au sein du Conseil des ministres de l'Environnement des quinze a permis de renverser la situation, non seulement chez nous, mais dans toute l'Union européenne.

Je ne me suis pas enfermée dans ma tour d'ivoire ministérielle. Les associations ont trouvé pendant quatre ans porte ouverte au ministère. Elles ont bénéficié d'une écoute et d'une prise en compte de leurs demandes, permanente et attentive. Nous ne nous sommes pas contentés de les écouter, nous les avons aidées autant que nous pouvions le faire, notamment en augmentant de façon très importante le soutien financier accordé à leurs actions. Nous nous sommes engagés dans un travail de contractualisation permettant d'assurer aux associations de la visibilité de moyen terme dans leurs actions et, au ministère, de la rigueur dans l'utilisation des fonds publics.

Quelques mots maintenant sur les questions d'aménagement du territoire. Je serais nécessairement brève, sur ce sujet comme sur tous les autres, je n'ai guère le temps d'entrer dans le détail.

La loi d'orientation d'aménagement et de développement durable du territoire a profondément transformé l'orientation de la politique d'aménagement. Les communautés de pays et d'agglomérations, qui se constituent un peu partout en France, vont bouleverser, à terme, l'organisation administrative de notre pays. Elles seront le cadre de véritables projets de développement local, encouragés dans le cadre des contrats de plan État-Région. Il nous reste à parachever le travail entrepris, par exemple en permettant l'élection au suffrage universel des Conseils d'agglomération et, demain, de pays.

Nous avons notamment remplacé le schéma national autoroutier de M. Pasqua par des schémas de services collectifs des transports qui commencent à dessiner la carte des besoins de services publics, tels qu'ils sont réellement exprimés par les Français.

Avec la loi démocratie et proximité, les conditions du débat public sur les choix d'infrastructures et les politiques publiques seront profondément démocratisées. Tous les projets représentant une dépense supérieure à 1 milliard de francs feront obligatoirement l'objet d'un débat public, organisé par la Commission nationale du débat public. Celle-ci sera transformée en autorité administrative indépendante, dotée d'un statut et de moyens qui lui permettront réellement de faire vivre le débat démocratique sur ces grands choix politiques.

Un autre motif de fierté est, pour moi, d'avoir transformé le ministère de l'Environnement en quelques années. J'ai trouvé, en arrivant, une administration faible, mal dans sa peau, se sentant méprisée, cantonnée dans un rôle ingrat de "poil à gratter" des autres administrations.

Le budget du ministère a été multiplié par trois en quatre ans. Même si je laisse de côté le rattachement de certains établissements publics, il augmente encore d'environ 60 %. Le nombre de fonctionnaires travaillant au ministère est passé de moins de 2 000 à plus de 3 000. Un nombre à peu près équivalent d'emplois a été créé dans les établissements publics sous tutelle de ce ministère. Ses compétences sont maintenant reconnues. D'une certaine façon, le ministère de l'Environnement est devenu un ministère comme les autres.

Ce bilan de mon action au ministère de l'Environnement ne serait pas complet si je n'évoquais pas les négociations internationales et communautaires. On oublie trop souvent, mais vous le savez, que la grande majorité de notre législation nationale en matière d'environnement résulte de décisions communautaires ou internationales.

Je ne vais pas me risquer à dresser un bilan complet de l'action internationale du ministère depuis quatre ans, mais je voudrais plutôt l'illustrer sur la base de trois des priorités que nous avons retenues pour la présidence française l'an dernier.

- *Première priorité : le climat*

Vous savez ce qui s'est passé à la conférence de La Haye en novembre dernier. La volonté farouche de quelques pays de renégocier à la baisse les engagements pris à Kyoto annonçait déjà la remise en cause unilatérale du protocole par le président Bush.

Je n'ai pas ménagé mes efforts, tout au long de notre présidence, dans un contexte qui n'était pas facile, pour donner toutes ses chances à l'Europe dans cette négociation, pour faire prévaloir son point de vue, qui me paraît toujours être le bon, en faveur de l'intégrité environnementale du protocole.

Ma politique a été fondée sur quelques grands axes simples, clairs :

- pas de remise en cause des engagements pris à Kyoto ;
- priorité à l'observance tant en termes de contrôles que de sanctions ;
- priorité, plus globalement, à tout ce qui garantit la permanence et l'efficacité dans la durée, à moyen et à long terme, de ce protocole ;
- dans cette même logique, lutte résolue contre toute forme d'échappatoire, qu'il s'agisse de la prise en compte des puits de carbone ou de l'utilisation non encadrée des permis ;
- association des pays en développement à la lutte contre l'effet de serre dans un sens conforme à leurs propres intérêts.

Contrairement à d'autres groupes de négociation, l'Union européenne n'est pas restée figée sur des positions idéologiques à La Haye. Sans se renier, elle a lutté en faveur d'un compromis global, équilibré. Elle s'est même déclarée prête à rechercher des solutions à des problèmes de court terme rencontrés par tel ou tel pays.

Maintenant que le président Bush a clairement affirmé son refus du protocole, c'est à l'Union européenne de créer les conditions d'un accord acceptable par le plus grand nombre, permettant la mise en œuvre rapide du protocole. Paradoxalement, l'unilatéralisme américain a contribué à rassembler un front large des amis du protocole.

L'opinion publique, en tout cas dans nos pays développés mais aussi aux États-Unis, ce qui est important, a pris pleinement conscience de l'importance du sujet. On nous écoutait d'une oreille distraite à Kyoto et nous étions fortement attendus à La Haye. Depuis, nous avons parcouru pas mal de chemin.

Ce mouvement ne fait que commencer. Il signifie que le temps joue en faveur des positions européennes. Le défi n'est pas à six mois ou à trois ans, mais à cinquante ou à cent ans. Au rythme où évoluent les choses, la mobilisation de l'opinion sera parfaite au moment où Georges Bush terminera son mandat de président des États-Unis. Je le dis comme cela parce que je crois qu'il ne faut pas tomber dans le piège que nous tendent certains, de dire : "*C'est aujourd'hui, c'est à prendre ou à laisser. C'est cela ou on laisse tomber*".

Beaucoup de pays, finalement, ne seraient pas mécontents d'utiliser l'attitude américaine comme une échappatoire permettant de justifier leurs propres faiblesses ou leurs propres retards au respect de leurs engagements.

- *Deuxième priorité : la gouvernance internationale et l'organisation mondiale de l'environnement*

La structure institutionnelle internationale, en matière d'environnement, est actuellement clairement insatisfaisante. Elle l'est en elle-même, au détriment des accords multilatéraux sur l'environnement qui sont longs à négocier et difficiles à faire appliquer. Elle l'est aussi par rapport à la montée en puissance d'autres organisations internationales, comme l'OMC, qui peuvent être

amenées à évoquer des questions ayant un lien avec l'environnement, et qui ne disposent pas encore d'un interlocuteur ayant la même visibilité et la même autorité.

La présidence française a permis de suggérer des pistes de réformes pour, à court terme, renforcer le mieux son autorité et ses compétences, ses financements, son rôle et, à moyen terme, renforcer la mise en œuvre des AME (Accords multilatéraux d'environnement), notamment autour des questions d'observance et de sanctions, en réfléchissant à des règles communes ou transversales ou à leur rapprochement par grands blocs cohérents ; à plus long terme enfin, en jetant les bases d'une organisation mondiale de l'environnement à partir de ces premiers points.

Les conclusions du Conseil européen de Nice montrent que l'ensemble de l'Union européenne adhère à cette démarche progressive, mais celles de Göteborg sont décevantes. Il reste difficile, compte tenu des présidences tournantes de l'Union européenne, d'assurer la continuité dans l'action. Il nous restera à porter ce sujet au plan international avant Johannesburg pour y traiter ces questions institutionnelles.

- *Troisième priorité : faire avancer les grandes politiques communautaires dans le domaine de l'environnement*

Ce fut l'un des soucis de la présidence française de l'Union.

Je ne serai pas exhaustive, mais je pense d'abord au bruit, avec l'adoption d'une position commune au Conseil permettant d'initier, après l'eau, après l'air, une nouvelle grande politique communautaire. Les déchets, pour lesquels les travaux communautaires ont été intenses, avec notamment la directive sur l'incinération des déchets, celle sur la mise en décharge, celle sur les produits en fin de vie : véhicules hors d'usage, équipements électriques et électroniques.

La mise en place de ces filières spécifiques de gestion des déchets devra conduire à modifier en profondeur notre organisation et nos pratiques en la matière. La responsabilité de la gestion de ces déchets va, en effet, progresser et basculer des collectivités locales vers les producteurs et les distributeurs, comme l'illustre déjà, et avec quel retard, la mise en place de la collecte des piles et accumulateurs.

L'air, avec la révision des principales directives relatives à la qualité de l'air, le travail devant porter maintenant sur des polluants moins classiques. La finalisation de la plupart des directives du projet "Auto-oil" permettra, d'après la Commission européenne, de diviser par cinq les émissions des polluants réglementés du secteur des transports entre 1995 et 2020.

Les installations fixes n'ont pas été oubliées, comme l'illustre la conciliation menée à bien en début de semaine sur la directive portant sur les grandes installations de combustion.

L'eau, pour laquelle la directive cadre, inspirée largement du dispositif français, a permis de donner enfin sa cohérence à l'action communautaire.

Dernier point. Je n'ai pas considéré que ma responsabilité au sein du gouvernement se limitait aux questions d'aménagement du territoire et d'environnement. J'ai fait entendre nos positions sur les emplois-jeunes, dont le succès au ministère de l'environnement mérite d'être souligné : 30 000 emplois, c'est considérable ! On parle toujours des emplois-jeunes dans le domaine de l'éducation ou de la sécurité. Nous figurons au deuxième rang dans la liste des ministères qui ont contribué à ce programme.

Je voudrais aussi évoquer le PACS, la Corse, les sans-papiers. Sur le plan individuel, j'ai pu mesurer ce qu'il en coûtait de se trouver dans la position d'une ministre écologiste dans un gouvernement qui ne l'est pas. Les attentes qui s'expriment vis-à-vis de nous sont à la fois un encouragement et une charge redoutable. Nous sommes, bien sûr, jugés sur ce qui manque ou sur ce qui n'est pas obtenu, pas sur ce qui est gagné.

Finalement, je pense que les Verts ont appris, pendant ces années, à participer à l'exercice des responsabilités sans se renier. Nous avons appris collectivement qu'il ne suffisait pas d'occuper tel ou tel lieu de pouvoir pour que cela suffise à concrétiser nos objectifs. Nous apprenons lentement à mieux utiliser le rôle que chacun doit jouer, là où il se trouve : ministre, député,

responsable syndical, responsable associatif, responsable du parti, militant. Nous avons appris qu'il ne suffit pas de définir un objectif lointain, mais qu'il faut aussi dire par quel chemin nous nous en rapprochons, et avec quelles étapes.

Je voudrais aussi ajouter que nous avons cherché, par tous les moyens, à "verdir" l'Administration par la mise en place de formations dans les grandes écoles, par la formation de personnels à des questions qui n'avaient jamais été abordées dans l'Administration française. Je mesure jour après jour que, s'il est facile de nommer des fonctionnaires "classiques" à des postes de responsabilité – surtout quand ils sont socialistes-, il reste extrêmement difficile d'imaginer proposer à des administrations, qui restent classiques, des personnes dont l'engagement dans les milieux écologistes est connu. La candidature d'un écologiste est toujours suspecte. Il est reproché à la ministre de vouloir privilégier la dimension politique, alors que l'on ne reproche jamais à un socialiste, à un RPR, à un communiste ou à un libéral d'être d'abord un militant avant d'être un professionnel.

Je trouve que c'est dommage et j'espère que cela va changer. Mon pari, en rendant ce genre de difficulté publique, est que cela puisse changer à peine plus vite, mais je suis, à ce sujet, tout de même un peu prudente.

Je quitterai le gouvernement dans quelques jours pour prendre de nouvelles responsabilités. C'est un choix que j'ai fait dès le mois de janvier dernier. J'ai considéré alors que c'est en travaillant à faire progresser mon parti, en préparant les futurs accords avec nos partenaires, que je serai la plus utile.

Les échéances qui sont devant nous sont importantes. La participation de ministres Verts au gouvernement, la présence de quelques députés à l'Assemblée nationale, auront contribué à faire de l'écologie une question centrale de la vie politique, si j'en juge par la profusion de discours prononcés sur ce thème par des gens qui, hier encore, considéraient toutes ces questions comme totalement secondaires.

Je me réjouis de ces conversions tardives, j'en mesure le caractère conjoncturel, et je reste convaincue qu'il n'y aura pas d'écologie sans les écologistes.

Vous devez être un peu étonnés de la chute de cette intervention, mais, finalement, cela fait quatre ans que je bride ma nature, quatre ans que je développe beaucoup d'efforts pour vous convaincre que, moi aussi, je suis d'abord ministre avant d'être une militante. Au moment de réconcilier tous les aspects de ma personnalité, je ne pouvais pas résister à la tentation de vous dire aussi quelque chose qui ressemble un peu plus à ma vérité.

Je vous remercie.

## Débat

**François Gourdon, Président du Comité 21 :** Merci, madame la Ministre, de ce langage clair et franc.

**Roger Cans, Journaliste :** Bonjour. J'ai cru comprendre qu'un grand projet d'aménagement du territoire "se mijotait" dans le Sud-Ouest pour faire "voler" des avions sur la route entre Toulouse et Bordeaux. Je n'ai pas beaucoup entendu les Verts chevaucher ce cheval de bataille. C'est un projet très important qui va forcément remuer beaucoup de terre dans ce beau pays du Gers.

Au moment où nous faisons l'Europe, nous savons qu'un port, Hambourg, qui dispose de l'usine pourrait très bien monter cet avion -il se trouve que l'Allemagne n'est pas tellement prospère en ce moment-, et je ne comprends pas pourquoi les Verts n'ont pas dit : "*Cet avion doit être monté à Hambourg et nous ferons le reste à Toulouse*". Il me paraît dément de prévoir une route qui ne servira que quelques heures par mois. Nous ne les avons pas entendus protester contre ce projet qui va à l'encontre de tout ce que les écologistes et les Verts souhaitent, puisque l'Europe et l'internationalisme aidant, le cocorico n'est pas de mise chez les Verts.

Il me paraît très bizarre que vous n'avez pas davantage enfourché ce cheval, surtout s'il n'y a pas de débat public. Vous en avez parlé, mais je n'ai pas entendu dire qu'un débat public serait organisé à ce sujet.

**Dominique Voynet** : Même si la chute de mon intervention pouvait prêter à confusion, pour quelques jours encore, c'est la ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement qui vous répond, et non pas la responsable des Verts.

Nous avons entendu les Verts localement. Je partage, pour l'essentiel, y compris la véhémence d'ailleurs, votre argumentation. Seul l'emploi chez Airbus à Toulouse a été pris en compte, alors que les enjeux de la construction européenne, la rationalité en matière d'aménagement du territoire et le souci de l'environnement auraient dû conduire à faire d'autres choix.

Je n'ai pas été très présente sur ce débat parce que je pensais que la brutalité de la procédure s'expliquait seule. Nous avons -quand je dis "nous", c'est parce que je fais partie de ce gouvernement et que je l'assume- fait voter une loi dans des conditions acrobatiques et précipitées pour justifier des expropriations et passé par-dessus toute l'étape du débat, des discussions sur les itinéraires.

La méthode est brutale et, à bien des égards, inacceptable. Je suis convaincue que je n'aurais pas eu gain de cause, mais je n'ai même pas été associée aux discussions qui ont permis d'aboutir à cette décision. Je n'ai donc pas eu l'occasion de proposer une alternative. Je pense que l'histoire pourrait nous juger durement de continuer à privilégier le "tourisme" des pièces détachées à travers l'Europe plutôt que la logique même de la construction européenne.

**Jean-François Tassin, Président du SIVATRU** : J'ai, si vous le permettez, une première question sur le tri et une autre sur le compost.

Quand il s'agit de construire un grand centre de tri, nous nous posons des questions sur la pérennité, à terme, du système. Quand nous regardons de façon économique les choses d'un peu près, nous nous apercevons que, pour le verre et le papier, il n'y a aucun problème, c'est très clair. Mais, pour le plastique, comme les Shadocks pompaient, on nous fait ramasser du vide, mais de manière très coûteuse. Lorsqu'on regarde à la tonne ce que représente la collecte du plastique, c'est effarant.

On nous raconte des histoires sur la laine polaire, les tuyaux, mais cela ne va pas très loin. Nous nous apercevons qu'il n'existe pas, actuellement, de pertinence économique de cette filière. Lorsqu'on investit sur quinze ans, on se dit qu'il y a des aides d'Éco-Emballages qui viennent d'un prélèvement sur le consommateur. Mais, on se demande si cela va durer et "si c'est bien raisonnable".

Ma seconde question a trait au compost. Nous savons maintenant que le compost sur ordures ménagères grises sera condamné. Nous comprenons bien que, lorsqu'on fait du compost à partir d'ordures ménagères, elles sont broyées à l'entrée et que ce n'est pas raisonnable. Nous comprenons également que, si nous les faisons sur des germes fermentescibles, nous pouvons agir. Mais nous nous disons que, techniquement, c'est à peu près impossible de demander aux gens de faire une énième poubelle.

Lorsque nous sommes dans un système un peu intermédiaire, c'est-à-dire du tri négatif, nous nous disons que nous pouvons arriver au même résultat, et beaucoup de gens ont travaillé longtemps pour améliorer la qualité de leurs produits. Seulement, on nous dit, pour des raisons qui semblent un peu idéologiques, que c'est condamné par principe. Est-ce aussi bien raisonnable ?

**Dominique Voynet** : Je n'entrerai pas dans le détail des installations mises en place dans chaque syndicat intercommunal. Pierre Radanne a tous les détails techniques, si nécessaire.

Je pourrais vous répondre par des pirouettes, en mettant en parallèle les sommes considérables que les collectivités dépensent aujourd'hui pour mettre à niveau leurs installations d'incinération, pour construire de nouvelles usines d'incinération, et le coût d'une chaîne de tri.

J'ai plutôt envie de dire : " *Quel est le choix que nous faisons aujourd'hui en terme de société ?* " La première des ambitions, pour le Ministre de l'Environnement, est de réduire le volume des déchets. Ce n'est effectivement pas satisfaisant, intellectuellement, de continuer à collecter du vide alors que nous avons le choix pour l'aval, entre une filière d'élimination relativement coûteuse, avec des débouchés tout à fait aléatoires, actuellement, ou l'incinération et son cortège de nuisances réelles, sinon dans les grandes installations les plus modernes, mais du moins dans la quasi-totalité des installations sur la planète. Les normes optimales proposées par certains industriels à Pollutec restent du domaine du rêve.

Ce qui me frappe, au-delà de la situation des collectivités locales en France, c'est la vitesse et l'ampleur avec lesquelles s'est diffusée la civilisation du plastique à travers le monde, dans les pays du tiers monde, avec une élimination qui est pratiquement à zéro.

Notre travail doit porter vraiment sur l'amont et sur la réduction des conséquences pour la collectivité en termes sanitaires et d'environnement. A cet égard, l'incinération des matières plastiques n'est pas à encourager.

Concernant le compost, je ne suis pas d'accord avec l'idée qu'il soit condamné, je ne suis pas d'accord du tout.

**François Gourdon** : Les ordures non triées au départ.

**Dominique Voynet** : Les ordures non triées au départ, bien sûr. Nous avons signé une circulaire commune avec le ministre de l'Agriculture pour l'utilisation en agriculture des composts venant des déchets ménagers.

Je souhaite que nous travaillions sur la qualité, la fiabilité et que nous donnions tout ce qui est nécessaire pour montrer que l'on croit à cette filière et que nous allons la développer. Là encore, il est tout à fait ridicule de se résigner à incinérer 30 % ou 40 % du volume de nos ordures ménagères.

**François Gourdon** : Il est vrai, madame la Ministre, puisque je connais bien ce syndicat de Tri, auquel adhère ma commune, qu'il s'agit en fait de sommes considérables que nous engageons. Nous avons beau avoir l'aide de l'ADEME et de la région, nous hésitons très souvent à engager nos administrés sur des emprunts à vingt ans, en n'ayant pas de directives suffisamment précises. Qui connaît l'avenir à dix ans entre la thermolyse, l'incinération et le compost ? Actuellement, nous sommes un peu ébranlés pour une usine qui a tout de même coûté fort cher.

Pierre Radanne est bien au courant, puisque nous travaillons avec vos services et l'ADEME sur ce point.

**Philippe Saint-Marc**, *Secrétaire général de la société internationale de recherches sur l'environnement et la santé, ancien Président de la mission de l'aménagement de la côte Aquitaine*: J'ai entendu avec beaucoup d'intérêt votre bilan, madame la Ministre, mais deux points me laissent sur ma faim.

Le premier est la protection de l'espace naturel. En Corse, en particulier, j'avoue que je ne porte pas cela tellement à l'actif de votre ministère, mais plutôt au passif, en ce qui concerne tout au moins le volet qui me préoccupe le plus, c'est-à-dire la dérogation ouverte à la loi sur le littoral en ce qui concerne la "bétonnisation" du littoral. Ayant été responsable de l'aménagement de la côte Aquitaine à une certaine époque, je me suis beaucoup heurté aux élus locaux. Si nous leur avions laissé le feu vert, il ne resterait plus rien à urbaniser sur la côte Aquitaine actuellement.

Le deuxième point qui m'inquiète, en matière de protection de l'espace naturel, concerne les parcs régionaux. Je constate, hélas, avec regret que, dans l'un des parcs les plus sensibles de la région parisienne, le parc naturel régional de la Vallée de la Chevreuse, le feu vert a été donné par le gouvernement pour la construction et l'installation de derricks pétroliers, ce qui me paraît dangereux.

**Dominique Voynet** : Il ne faut pas croire tout ce qui circule, la réponse est non ! Nous n'avons pas donné d'autorisation.

**Philippe Saint-Marc** : Eh bien, c'est une nouvelle très intéressante. Je dirai à nos associations, qui sont très mobilisées sur cette affaire, et je pourrai informer le préfet, que vous venez de m'informer qu'il n'y aurait pas d'autorisation, alors que le préfet a donné comme injonction aux maires d'inscrire dans leur POS, la réalisation de ces forages...

**Dominique Voynet** : Monsieur Saint-Marc, soyons rigoureux. Vous me dites : *"Il n'y aura pas d'autorisation"*, actuellement ce n'est pas venu à mon niveau. Vous venez d'affirmer : *"Vous avez donné l'autorisation"*, je vous réponds que nous ne l'avons pas fait.

**Philippe Saint-Marc** : J'ai dit *"vous"*, le gouvernement, madame la Ministre.

**Dominique Voynet** : Même pas. Nous n'en sommes pas, pour l'instant, au stade où une décision nous aurait été demandée. Ce dossier n'existe donc pas encore, en ce qui me concerne.

**Philippe Saint-Marc** : C'est une très bonne nouvelle. Nous pouvons donc saisir le préfet en lui disant qu'il ne faut surtout pas qu'il enjoigne aux maires de réserver, dans leur POS, des installations pour le passage des forages pétroliers. J'en suis très heureux et je vous remercie de cette bonne nouvelle.

Le deuxième point que je voulais évoquer, dont je vous avais entretenu quand je vous avais vue au début de votre ministère, est le lien environnement-santé qui est de plus en plus sensible aux Français. J'avoue que, malgré ce que vous m'avez dit sur la création de l'Agence de Sécurité sanitaire qui, en effet, est intéressante, je trouve que le bilan de votre ministère n'a pas été aussi substantiel et dynamique que nous aurions pu le souhaiter. Je voulais vous demander, en tant que médecin -vous m'aviez dit que vous y étiez très sensible-, comment vous voyez à la fois le passé, peut-être de manière un peu critique, et puis comment vous voyez l'avenir pour le testament que vous laisserez à votre successeur ?

Je vous remercie.

**Dominique Voynet** : Concernant la Corse, je suis favorable au transfert de nouvelles compétences à l'ensemble des régions françaises. Nous ne pouvons pas être décentralisateurs tous les jours et considérer que les élus sont des "nuls" qui n'assureront pas leurs responsabilités au moment de transférer, de façon effective, ces nouvelles responsabilités. Il est vrai que, dans notre domaine, l'environnement, l'intervention du ministère est toujours apparue comme une méthode protectrice et souvent un recours face aux risques de trop grande proximité entre des élus locaux et des préfets, exposant, en cas de décentralisation et de déconcentration, des décisions nocives pour l'environnement.

Concernant la loi "littoral", les choses sont très claires. J'étais favorable au transfert de cette nouvelle responsabilité, mais pas à l'affaiblissement de la loi du littoral. Les Verts, comme d'ailleurs les élus nationalistes soucieux de la protection de leur littoral, ont considéré que c'était un fort mauvais signal d'affaiblir, à l'occasion du transfert de la compétence, les exigences de la loi du littoral elle-même, avec évidemment un risque, qui m'apparaît majeur, de contagion en direction des autres régions.

Reprenez les éléments du débat parlementaire. Les députés Verts se sont exprimés de façon très claire contre ce transfert parce qu'il affaiblissait la loi du littoral. Cela dit, Monsieur SAINT MARC, vous en conviendrez avec moi, pendant des décennies, si nous avons voté de belles lois en France, c'est parce que nous étions bien décidés à ne pas les appliquer en matière d'environnement.

Jusqu'à preuve du contraire, dans son exigence, la loi littoral n'a, en aucune manière, empêché le "bétonnage" de la Côte d'Azur, du Languedoc-Roussillon ou de la côte Aquitaine. J'ai un double souci, faire des lois, d'accord, mais les faire appliquer en renforçant les moyens du ministère de l'Environnement sur le terrain, le poids du ministère de l'Environnement dans les arbitrages interministériels et dans les réunions des services de l'État sur le terrain. Nous sommes très loin du compte, aujourd'hui, notamment parce que nous ne disposons pas de services départementaux de l'Environnement. Cette faiblesse pèse dans l'instruction des dossiers.

Je n'ai pas été exhaustive dans le bilan. Il ne faudrait pas considérer que ce discours, qui était déjà long, est un bilan complet. Il faisait le point sur quelques sujets. Nous avons ressenti le besoin, après vingt-six ans d'existence du Conservatoire du littoral, de demander à Louis Le Penec, qui le connaît bien, d'étudier des mesures permettant de donner au Conservatoire du littoral les moyens, non seulement d'acquérir du littoral, mais encore de gérer les terrains du Conservatoire du littoral avec les collectivités et les usagers.

Je compte beaucoup sur ce travail parce que certains considèrent que le littoral est protégé par l'acquisition par le Conservatoire du littoral. C'est imparfaitement le cas, dans la mesure où, actuellement, le Conservatoire ne dispose pas des moyens de dicter les conditions de la gestion aux collectivités locales, notamment.

Concernant le lien environnement-santé, l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement sera le dernier élément d'un dispositif plus complet qui comprend l'Agence française des produits du sang, l'Agence de sécurité des produits de santé, l'Agence de sécurité sanitaire des aliments et l'Agence de sécurité sanitaire de l'environnement.

Le ministère de l'Environnement disposait, jusqu'à présent, essentiellement du droit de parler et de l'obligation de se taire sur beaucoup de sujets. Rappelez-vous la mise en place du Comité de prévention et de précaution. Il avait été la conséquence directe de ce constat fait par l'un de mes prédécesseurs. En effet, les efforts antérieurs destinés à permettre au ministère de l'Environnement de mettre un doigt dans cette question du lien entre l'environnement et la santé n'avaient pas été suivis de succès.

Aujourd'hui, nous avons mis en place l'Agence. Au passage, cela permet de dire deux mots sur la lourdeur des procédures parlementaires. Les multiples lectures auxquelles nous sommes confrontés sont loin de permettre un approfondissement du débat. Elles nous exposent à beaucoup de redites, de "rabâchage" et même de "radotage", il faut dire ce qu'il en est.

Nous n'avons pas attendu la mise en place de l'Agence pour agir ; et cela voulait dire convaincre le ministère de la Santé de faire des choses avec nous. Je voudrais citer un seul exemple : les études épidémiologiques lancées à La Hague. Voici quatre ans, lorsque nous avons commencé notre travail, une première étude rapide semblait montrer qu'il n'y avait rien ; une deuxième plus approfondie a montré qu'il y avait un doute ; une troisième a démontré qu'il y avait vraiment une sur-augmentation des cas de leucémie pour les jeunes enfants dans le canton de Beaumont-La Hague.

L'épidémiologie est une science difficile, avec beaucoup d'incertitudes, avec beaucoup de doutes. Nous pouvons ironiser en disant : "*Un épidémiologiste ne donne jamais une conclusion. Il invite à de nouvelles études et à de nouvelles dépenses, à de nouveaux délais*", mais soyons sérieux. Nous devons travailler davantage sur ces questions. J'aurais pu donner d'autres exemples comme le lancement du travail dans les régions concernées par le nuage de Tchernobyl. Ce travail est rendu très difficile par le fait qu'on ne dispose pas de registre des cancers, ni d'état des lieux antérieur, etc., dans l'ensemble des régions concernées.

Le travail se fait, mais l'outil indispensable, pour permettre de concrétiser cette politique et rendre le ministère de l'Environnement légitime sur ces questions, était la mise en place de l'Agence.

**Hélène Connor, Présidente, Hélio International** : Madame la Ministre, sous votre ministère, nous avons vu avec plaisir un grand nombre d'entreprises et d'industries s'engager dans des démarches de développement durable. Malgré tout cela, il reste un certain scepticisme dans le public sur leur efficacité et leur engagement à long terme.

Serait-il possible pour vous de lancer un appel à l'occasion de "Rio + 10" qui va marquer le dixième anniversaire du Sommet de la Terre de 1992 ? Il faudrait saisir cette occasion pour galvaniser les énergies et les volontés des entreprises, des collectivités locales et du public en général, pour qu'à nouveau la France puisse sembler être un leader comme elle l'avait été à Rio où nous avons envoyé des acteurs de premier plan.

De leur côté, les associations environnementales ont formé un très vaste collectif nommé "Rio + 10". Serge Antoine et d'autres sont très familiers avec ces groupes qui vont préparer et présenter des projets de sensibilisation, d'éducation, de mobilisation du public français, pour que "Rio + 10" soit une occasion de raviver la protection de l'environnement et d'aller plus loin, dans le sens où le développement viable n'impacte que l'environnement, il impacte fortement l'économie et le social, peut-être aussi la gouvernance globale.

**Dominique Voynet** : L'intervention d'Hélène Connor me donne l'occasion de dire ici, sans démagogie aucune, ce qui pourrait être répété plus souvent. En effet, au cours de ces quatre années, je n'ai pas eu à me plaindre des entreprises ni des industriels. Notre coopération a été loyale, assez nourrie.

Je ne saurais qualifier le monde de l'entreprise d'une façon aussi dure que je suis tentée de qualifier le monde agricole, par exemple. Ainsi, en présentant le projet de loi sur l'eau, nous avons eu le souci de dire que certains bénéficiaires de la manne des agences de l'eau ne contribuent pas à hauteur de ce qu'ils reçoivent. Ce n'est pas le cas pour les entreprises qui contribuent à peu près à hauteur de ce qu'elles reçoivent des agences. Nous pouvons toujours considérer que ce n'est pas assez, mais nous ne pouvons pas caricaturer et stigmatiser les entreprises. Elles ont fait beaucoup de chemin en matière d'environnement, les grosses dont c'est l'intérêt financier, en termes d'image, les plus petites qui ont souvent -et beaucoup plus qu'on ne le dit- utilisé ce thème de l'environnement comme un outil de mobilisation dans leur entreprise.

Il est vrai que nous avons ici, majoritairement, des représentants de grandes entreprises, mais je voudrais dire que j'ai été favorablement impressionnée par notre coopération avec les artisans du bâtiment, par exemple, ou avec des secteurs d'activité qui, culturellement, ne donnaient pas l'impression d'être tombés dans la "marmite écologique".

Concernant "Rio + 10", je veux bien lancer tous les appels que l'on veut. Seriez-vous très impressionnés si je vous lance un appel de plus à la mobilisation dans la perspective de "Rio + 10" ?

Au-delà des thèmes habituels du ministère, j'aurais envie de dire une chose : s'il fallait se mobiliser pour une cause, en France, à l'occasion de "Rio + 10", j'aurais envie de me mobiliser pour que notre pays soit un peu moins ridicule en matière d'aide publique au développement. Je ne parle pas seulement en termes de pourcentage du PNB, mais également de nature et de contenu des politiques encouragées et financées. La part de l'environnement, des énergies renouvelables, des encouragements à l'agriculture durable est proche de zéro -il faut le dire- dans l'aide publique française. Une refonte de cette politique me paraît indispensable si nous voulons être crédibles. Nous sommes toujours très bons dans les discours vibrants en direction des pays du Sud, mais le passage à l'acte est toujours douloureux.

**Jean-Louis Portes**, *Directeur de communication, Editions Nathan* : Bonjour, madame la Ministre. Je voulais vous demander si, pendant ces quatre ans, en tant que militante et ministre, vous avez trouvé que l'écologie, l'environnement, les sciences et vie de la terre étaient suffisamment présentes dans les programmes et le matériel scolaire de la maternelle à l'université.

Deuxième petite question : Avez-vous bien travaillé avec les deux ministres que vous avez côtoyés ?

Troisième question, si vous le permettez : Quels conseils donnez-vous à votre successeur pour que cela aille dans ce sens ?

Je vous remercie.

**Alain Liebard**, *Président de l'Observatoire des énergies renouvelables* : Bonjour, madame la Ministre. Le gouvernement vient d'annoncer le tarif d'achat de l'électricité d'origine éolienne. Ce tarif est bon et il devrait permettre, sur un plan économique, le décollage de la filière en France de façon à pouvoir rattraper le retard de cette filière par rapport à bon nombre de pays européens. Néanmoins, nous voyons que le principal problème pour l'avenir reste probablement la naissance

d'associations de défenses diverses et variées sur les territoires qui, au fond, s'opposent -dans le cadre du syndrome Nimby-à la réalisation d'éoliennes dans les zones rurales.

Ma question s'adresse à vous dans le cadre de vos futures fonctions. Comment souhaitez-vous faire évoluer le mouvement Vert dans le cadre de la prise en compte d'un aménagement du territoire, permettant l'installation d'énergies éoliennes qui, naturellement, prennent une place dans le paysage.

Je vous remercie, madame.

**Gérard Drexler**, *Délégué "environnement", Gaz de France*: Madame la Ministre, beaucoup de grandes entreprises sont engagées dans l'amélioration de l'environnement et dans une composante importante, celle de l'énergie qui est un sujet que je connais bien, mais aussi dans un autre sujet plus délicat à développer, celui du développement durable. Hélène Connor le rappelait tout à l'heure.

Dans ce domaine, plusieurs entreprises essaient d'être fortement *pushy* et de s'engager, comme nous essayons de le faire chez nous, dans un Agenda 21.

Si on veut progresser, il faut que nous le fassions ensemble. Je suis assez étonné de voir que chacun de son côté essaie de "s'en sortir", entre guillemets, pour faire une véritable progression dans ce domaine des Agendas 21. Je me demande s'il ne serait pas pertinent de pouvoir faire cela ensemble. Avec le Comité 21, nous avons engagé un travail important dans ce domaine, mais il est un peu étonnant que le ministère ne suive pas, de près ou de loin, ce qui pourrait s'accomplir dans ce domaine et puisse capitaliser sur les recherches des uns et des autres. Que pensez-vous de cette réflexion ?

**Dominique Voynet** : Je me rends compte que j'ai été -si j'en juge d'après les mines des membres de mon équipe présents- enthousiaste vis-à-vis des entreprises tout à l'heure. Il y en a de très bien qui font beaucoup d'efforts, mais certaines ont appris à parler "environnement" et font des rapports "environnement" magnifiques, mais dans lesquels on chercherait en vain tout changement réel de stratégie. Les deux existent.

C'est une très bonne idée de confier au Comité 21 le soin -dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs- de travailler sur ce qui pourrait être, non pas un modèle type -nous savons bien que cela doit être extrêmement individualisé et adapté à la situation réelle des entreprises et à la nature des activités-, mais une sorte de "pot commun" des entreprises désireuses de se joindre à une démarche de ce genre. Celle-ci est extrêmement exigeante, pas tant en argent d'ailleurs qu'en matière grise et en temps. Cela demande beaucoup de réunions, de réflexions et beaucoup de recul sur son activité. Je n'y vois pas d'inconvénient.

Le président de l'Observatoire des énergies renouvelables m'a fait de la peine. Franchement, je veux bien faire évoluer le mouvement Vert -je sais d'ailleurs que je serai amenée à le faire-, mais jusqu'à preuve du contraire, les Verts ne sont pas hostiles aux éoliennes. En Languedoc-Roussillon, de façon assez étrange, c'est la DIREN qui donne un avis défavorable, et non des militants Verts qui ont une carte politique dans la poche ! En Bretagne, Marylise Lebranchu et Ivan Abiva m'ont alertée d'une mobilisation sur un site exceptionnel -qui est en fait un site de zone industrielle en périphérie d'une petite ville- où les Verts soutiennent ce projet et sont confrontés à une association de "Nimby".

Ne caricaturons pas les choses. Il existe beaucoup de raisons pour s'organiser localement et refuser ce qui est proposé au niveau national, mais je ne crois pas que les militants de mon mouvement soient particulièrement en pointe sur cette affaire. Si nous nous contentions d'utiliser des sites dans des zones non habitées, en zone rurale, il pourrait déjà y avoir des problèmes. Si nous faisons preuve d'une absence totale de psychologie, de concertation, d'association du public, nous nous exposons à de grands problèmes.

Je vous donne un exemple. Je trouve particulièrement futé et habile d'aller proposer quarante éoliennes entre Belle-Ile et Groix dans des zones qui ne vivent que du tourisme et qui viennent

de passer dix-huit mois à nettoyer le pétrole de *l'Erika*. Les gens se disent : "*Nous venons à peine de poser nos gants, nos pelles et nos seaux qu'on nous propose des pylônes !*" Peut-être que, dans un ou deux ans, après un travail de concertation, les gens seront d'accord, ils ne sont pas plus bêtes que les autres. Mais apprendre par la bande et par des brèves de journaux que le projet serait presque bouclé sans que l'on ait osé leur en parler, alors même qu'ils finissent à peine de nettoyer la "casse" d'une catastrophe qu'ils ont subie sans en être aucunement responsables, est assez maladroit.

Dans beaucoup de cas, nous coinçons sur la tradition française qui est : "*On fait dans le secret pour ne pas avoir de réaction de la population*". Un jour, nous débarquons des ingénieurs pour faire des trous dans le but de réaliser des tests géologiques, et nous sommes étonnés de voir les gens réagir.

Si possible, prévoyons en amont une démarche qui permette d'associer les populations, et pas seulement de consulter les maires et les conseils généraux. Cette époque est révolue. Tous les cas dans lesquels je vois remonter des réactions fortes de la population sont ceux où nous nous sommes moqués du monde du point de vue des procédures.

L'éducation à l'environnement est un beau sujet. J'ai recruté, au cabinet, un homme dont c'était la passion : Jean-Pierre Raffin. Je lui ai dit : "*Je te promets, tu n'auras pas à t'occuper de la chasse...*" -bien que ce soit au portefeuille de ce conseiller nature- "*...ton chantier prioritaire, ta feuille de route est l'éducation à l'environnement.*" Il a tenu dix-huit mois, puis il est parti en me disant : "*Tu n'as pas tenu ta parole. Je n'ai fait que de la chasse.*"

L'éducation à l'environnement est un gros et un beau sujet pour lequel nous avançons peu, puisque l'Éducation nationale considère que l'éducation est sa chasse gardée, que la coopération avec d'autres ministères vaut le temps de la signature d'une charte. La mise en œuvre reste difficile. Ce fut difficile avec Claude Allègre et avec son successeur. Claude Allègre, par exemple, a imposé la réalisation d'un cahier sur l'environnement en classe de seconde. Notre ministère de l'Environnement n'y a été associé en aucune manière, pas davantage d'ailleurs que le réseau "*École et Nature*" ou que les réseaux existants d'éducation à l'environnement.

Son successeur paraît sensible à ces questions. Il est ainsi partenaire du "Pari contre l'effet de serre", mais il est vrai que c'est une liaison à peine ébauchée, extrêmement fragile et qui devra être renforcée dans l'avenir.

Le conseil que je pourrais peut-être donner à mon successeur serait d'encourager "Planète' Ere", qui est le grand moment des associations et des réseaux d'éducation à l'environnement, et qui se tiendra l'année prochaine. Je lui conseillerais également d'aller ouvrir "Planète' Ere", d'inviter le ministre de l'Éducation nationale à clôturer ce colloque et de se mettre d'accord, à cette occasion, sur un programme d'action -et pas seulement sur une charte-, avec des budgets, des calendriers et des actions précises.

**Jean-Pierre Chaussade**, *Délégué "Débat-public", Electricité de France* : Vous avez parlé du développement des énergies renouvelables et de la directive européenne sur ce sujet. Elle-même était issue du "*Livre blanc pour le développement des énergies renouvelables*" qui comprenait plusieurs volets.

Un premier volet portait sur les énergies renouvelables d'origine thermique. Que devient ce volet ? Un second volet s'intéressait au développement des énergies renouvelables dans le monde et, en particulier, dans les pays en développement.

Il me semble qu'au un moment où nous nous préoccupons de l'effet de serre, de tous ces pays en développement dont la croissance énergétique est importante, il y aurait lieu de mettre une priorité, dans la directive européenne, sur le développement des énergies renouvelables dans le monde, et de favoriser tous les acteurs -et là je salue M. Liebart, Président de "Fondation Énergies pour le Monde"- qui permettent le développement des énergies renouvelables. Il serait peut-être temps de s'occuper des deux milliards d'habitants de la planète qui n'ont pas accès à l'énergie.

**Michel-Pierre Decam**, *Vice-Président, Fédération pour l'éducation à l'environnement en Europe* : Madame la Ministre, c'est surtout en qualité d'ancien administrateur des finances de votre ministère, l'un des premiers, que je voudrais vous poser une question purement technique pour terminer. Vous avez parlé de l'augmentation considérable de vos moyens en personnel et également en moyens financiers. Or, le rapport de la Cour des comptes a indiqué que vous n'avez pas engagé 50 % des crédits mis à votre disposition en l'an 2000. Quelles en sont les raisons ?

**Dominique Voynet** : Sur la première question, je serai forcément un peu courte, parce que je ne connais pas les détails de la directive "Énergies renouvelables" dans le suivi actuellement.

Vous avez raison, monsieur, de préciser que l'accès à l'énergie des deux milliards d'habitants qui, aujourd'hui, n'ont pas l'électricité, est un problème. J'ai d'ailleurs noté qu'à la différence de ce que j'entends dans certains cercles, personne ne suggère ici, à des pays dont les habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté, n'ont aucune stabilité politique, aucun moyen pour assurer la sécurité des installations et leur entretien, de construire des centrales nucléaires. Cela reste pourtant un des passages obligés des télégrammes diplomatiques français dans le mécanisme du développement propre dédié aux pays du Sud. Nous insistons beaucoup au Quai-d'Orsay sur le fait de ne pas exclure l'option nucléaire, ce qui me paraît surréaliste au regard des moyens humains, matériels, et des conditions de vie dans ces pays.

Année après année, mon budget a été considéré comme prioritaire. Nous nous sommes bien battus. Quand je dis cela, c'est qu'il n'a pas suffi d'une réunion dans le bureau du ministre de l'Économie où nous aurions exercé un petit chantage politique. Nous avons dû justifier ligne par ligne, chapitre par chapitre, du niveau des crédits de paiement et des autorisations de programmes dégagés. Il est vrai que beaucoup de dysfonctionnements constatés expliquent que ces crédits ne sont pas toujours consommés.

Je pense, par exemple, à l'approche tatillonne du contrôle financier, justifié dans son principe puisqu'il s'agit de l'argent public. Nous devons être rigoureux dans la gestion. Ces exigences m'apparaissent formatées de façon différente selon la crédibilité supposée du ministère en matière de gestion.

Je pense encore aux moyens de la gestion. Nous arrivons, en effet, à décrocher des emplois pour mener des politiques de terrain. Mais notre ministère reste dramatiquement sous-doté en matière de gestion de ses personnels et de ses crédits.

Le troisième problème, peut-être le plus important et le plus politique, est que l'essentiel des politiques du ministère de l'Environnement sont des politiques contractualisées avec d'autres partenaires. Plus les partenaires sont nombreux, plus les projets sont exigeants, plus nous avons du retard à la consommation des crédits.

La quasi-totalité de nos politiques sont contractualisées, au minimum avec les régions, avec l'Europe, avec d'autres collectivités locales, avec l'ADEME et d'autres Établissements publics. Si je prends l'exemple des contrats de plan État-région, nous avons dégagé des moyens considérables mais, dans la première année de la mise en place des contrats de plan, la consommation est proche de zéro. Nous sommes dans une phase de montage de projets, de négociations entre les partenaires pour savoir qui finance quoi, à quelle hauteur, et c'est extrêmement pénible.

J'ajouterai l'impact du gel qui s'attache dorénavant aux contrats de gestion. On nous gèle une partie de nos crédits pour, ensuite, constater que nous ne les avons pas consommés, forcément, et donc on est tenté de les annuler pour l'année suivante. Nous avons des crédits de trésorerie et des incertitudes sur la réalité du budget qui, au ministère de l'Environnement, sont plutôt très inférieurs à ce qui existe ailleurs. Nous avons un petit budget et nous savons à peu près où nous allons car beaucoup de ces politiques sont des politiques de première nécessité.

La montée en puissance du ministère a été supérieure à nos moyens réels de consommation. Ce n'est pas une raison pour s'y résigner. Si vous avez envie, relayez notre demande personnelle

permettant d'assurer une plus grande efficacité, juste dans la gestion, et une meilleure gestion de la carrière de nos fonctionnaires.

J'en profite pour le dire : il reste difficile de faire une carrière dans l'environnement. Le régime des primes n'est pas le même que dans d'autres ministères ; la sécurité de carrière n'est pas la même ; les possibilités de trouver de beaux postes, quand on quitte le ministère de l'Environnement, sont aléatoires. Je vois devant moi quelques personnes qui en mesurent toute la réalité en ce moment.